



Distinction entre mesures de pédagogie spécialisée ordinaires (MSS, SE) et mesures de pédagogie spécialisée renforcées (intégrées)

Mesures de soutien spécialisé (MSS): soutien pédagogique ambulatoire, logopédie, psychomotricité

Mesures de pédagogie spécialisée ordinaires, pool OMO

- Gestion par la direction d'école
- Préavis du SPE après 4 semestres
- Enfants présentant des troubles du comportement, du langage, de l'apprentissage, etc.
- Intensité: en général, 1-2 leç./semaine
- Durée: 4 semestres sous la compétence de la direction d'école puis évaluation/préavis du SPE
- Après préavis du SPE: durée indéterminée (autorisation de la direction d'école)
- Enseignant-e-s spécialisé-e-s, spécialistes en logopédie ou en psychomotricité

Exemples

- Enfants présentant des troubles du langage (y c. relevant préalablement de la DSSI)
- Enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles d'acquisition du langage (écrit)
- Enfants présentant des troubles moteurs (faibles à modérés)
- Enfants présentant des troubles du comportement
- Enfants présentant des retards de développement (modèle à 4 niveaux)

Soutien élargi (SE): soutien pédagogique spécialisé, logopédie, psychomotricité

Mesures de pédagogie spécialisée ordinaires

- Autorisation, gestion par l'inspection scolaire (IS)
- Recommandation SPE avec/sans PES
- Besoins moyens: 2-3 leç.*, besoins élevés: 3-4 leç.*, durée: jusqu'à 4 semestres/1 cycle max.
- Exception: > 4 leç.* sur 2-4 semestres max.
- Après fin de la mesure: évaluation par le SPE
- Enfants présentant des troubles du comportement importants: diagnostic non obligatoire
- Combinaison possible avec max. 4 leç.* de SE avec enseignant-e-s spécialisé-e-s, spécialistes en logopédie ou en psychomotricité

Exemples

- Enfants présentant des troubles relevant de l'ancien pool 2 (TSA et TDAH)
- Enfants présentant des troubles du comportement prononcés d'origine indéterminée sans handicaps/déficiences
- Enfants présentant des retards de développement socio-émotionnels (troubles de l'adaptation) à l'entrée à l'école
- Comportement fortement perturbateur lié à la situation
- Enfants présentant des troubles du langage ou des troubles moteurs particulièrement marqués

OsEO intégrée: soutien pédagogique spécialisé, logopédie, psychomotricité

Mesures de pédagogie spécialisée renforcées

- Conditions: diagnostic de déficience/handicap sévère et moyens de l'école ordinaire épuisés
- Décision, gestion par l'inspection
- PES (SPE): rapport recommandant des mesures de SPS, de logopédie ou de psychomotricité et indiquant leur durée et leur intensité (besoins moyens: 4-6 leç.*, besoins élevés: 7 leç.* ou plus)
- Enfants présentant des problèmes persistants d'apprentissage, de performance et de comportement liés à des handicaps/des déficiences sévères
- Mise en œuvre par un-e spécialiste en SPS, logopédie ou psychomotricité obligatoire

Exemples

- Enfants présentant des handicaps diagnostiqués/des déficiences sévères limitant leur activité et nécessitant un soutien à long terme, p. ex. :
 - › enfants présentant un retard mental
 - › enfants nécessitant plusieurs mesures de soutien d'intensité élevée (telles que SPS et logopédie/psychomotricité), p. ex. rééducation intégrée du langage en cas d'aptitudes intellectuelles normales